



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 13 septembre 2021, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire (téléconférence)

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère (téléconférence)

M. Raouf Absi, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère (téléconférence)

M. François Desmarais, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère (téléconférence)

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière (téléconférence)

M. Roger Maisonneuve, directeur général (téléconférence)

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public:

Mme Marielle Côté:

- Trafic aérien au-dessus de Boucherville.

Mme Lorraine Meunier:

- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

- Analyse du réseau de distribution d'électricité entamée les 28-29 juillet 2021.

Mme Anne Beauvais:

- Terrains de soccer au Parc Jean-De Noyon.

Mme Ange Deschenes:

- Parc de Provence.
- Déneigement sentiers dans les parcs.

M. Éric Laprise:

- Murs coupe-son le long de la 132.

Mme Marie-Ève Lessard:

- Jeu libre dans la rue.

Mme Nicole Mérineau:

- Travaux d'infrastructures rue de la Rivière-aux-Pins.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

210913-1

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant les points suivants:

13.1 *Avis de motion - Règlement numéro 2021-290-18 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'harmoniser les dispositions relatives aux piscines aux modifications apportées au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles;*

13.2 *Avis de motion - Règlement 2021-222-6 modifiant le Règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et des bâtiments cités monument historique;*

13.3 *Dépôt du projet de Règlement 2021-222-6 modifiant le Règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et des bâtiments cités monument historique;*

13.4 *Avis de motion - Règlement 2021-226-2 modifiant le Règlement 2014-226 sur les sociétés de développement commercial;*

13.5 *Dépôt du projet de Règlement 2021-226-2 modifiant le Règlement 2014-226 sur les sociétés de développement commercial;*

13.6 *Programme de revitalisation - projets admissibles pour l'année 2020.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-2

**Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 août et de la séance extraordinaire du 30 août 2021**

---

Il est proposé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 23 août et de la séance extraordinaire du 30 août 2021 tenues par le conseil municipal de Boucherville, le tout tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

**Adoption de règlements**

---

210913-3

**Adoption - Règlement numéro 2021-357 ordonnant la réfection de la rue Pierre-Bourgery et du boulevard du Fort-St-Louis entre les rues De Montbrun et De Varennes Nord et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 565 097 \$**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-357 - Règlement ordonnant la réfection de la rue Pierre-Bourgery et du boulevard du Fort-St-Louis entre les rues De Montbrun et De Varennes Nord et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 565 097 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

210913-4

**Demandes de PIIA présentées au CCU du 25 août 2021**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2021-145, U2021-146, U2021-147, U2021-148, U2021-149, U2021-150, U2021-151, U2021-152, U2021-153, U2021-154, U2021-155, U2021-157, U2021-158, U2021-160, U2021-161, U2021-162, U2021-163, U2021-164, U2021-166, U2021-168 et U2021-170 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 25 août 2021 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2021-70171 pour autoriser un ajout d'étage partiel, d'un immeuble situé au 89, rue De Montbrun, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-145.

2. La demande de PIIA numéro 2021-70161 pour autoriser le remplacement du revêtement de l'immeuble situé au 25, rue des Seigneurs, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-146.
3. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2021-70170 pour autoriser le remplacement du revêtement mural d'un immeuble situé au 1380, chemin du Général-Vanier, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-147.
4. La demande de PIIA numéro 2021-70169 afin de modifier la couleur de certains éléments architecturaux de l'immeuble situé au 790, boulevard du Fort-Saint-Louis, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-148.
5. La demande de PIIA numéro 2021-70160 pour autoriser un ajout d'étage partiel, d'un immeuble situé au 132, rue Joseph-Bouchette, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-149.
6. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2021-70065 pour autoriser une nouvelle enseigne détachée sur l'emplacement situé au 550, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-150.
7. La révision de la demande de PIIA numéro 2020-70120 pour autoriser des modifications architecturales au projet de nouvelle construction située au 82, rue Jean-De Lafond, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2021-151.
8. La demande de PIIA numéro 2021-70178 pour autoriser des modifications architecturales spécifiques pour l'immeuble situé au 280, boulevard du Fort-Saint-Louis, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-152.
9. La demande de PIIA numéro 2021-70177 pour approuver une nouvelle proposition d'aménagement paysager pour la propriété située au 280, boulevard du Fort-Saint-Louis, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-153.
10. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2021-70175 pour autoriser une nouvelle construction résidentielle située au 28, rue des Vétérans, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-154.
11. La demande de PIIA numéro 2021-70179 pour autoriser des rénovations d'un immeuble situé au 36, rue De La Bruère, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-155.
12. La demande de PIIA numéro 2021-70125 pour autoriser des modifications aux façades d'un immeuble situé au 513, rue

Samuel-De Champlain, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-157.

13. La demande de PIIA numéro 2021-70172 pour autoriser des modifications au stationnement d'une propriété située au 513, rue Samuel-De Champlain, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-158.
14. La demande de PIIA numéro 2021-70185 pour autoriser des modifications architecturales au projet d'ajout d'étage d'un immeuble situé au 218, rue Baillargé, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2021-160.
15. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2021-70180 pour autoriser l'aménagement d'un palier, d'un escalier et d'un trottoir et le changement de luminaires sur un immeuble situé au 554-2, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-161.
16. La demande de PIIA numéro 2021-70176 pour autoriser un agrandissement d'un immeuble situé au 38-40, rue De Muy, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-162.
17. La demande de PIIA numéro 2021-70186 pour autoriser l'ajout d'une porte sur la façade latérale gauche de l'immeuble situé au 1015-100, rue Lionel-Daunais, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-163.
18. La demande de PIIA numéro 2021-70182 pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire en cour arrière, d'un immeuble situé au 715, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-164.
19. La demande de PIIA numéro 2021-70184 pour autoriser des rénovations du bâtiment accessoire et un changement de couleur pour le bâtiment principal, d'un immeuble situé au 548, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-166.
20. La demande de PIIA numéro 2021-70190 pour autoriser l'installation d'une clôture et d'écrans d'intimité, d'un immeuble situé au 609, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-168.
21. La demande de PIIA numéro 2021-70192 pour autoriser le remplacement du revêtement de toiture de l'annexe, d'un immeuble situé au 520, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-170.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-5

**Demandes site du patrimoine présentées au CCU du  
25 août 2021**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2021-156, U2021-165, U2021-167 et U2021-169 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 25 août 2021 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine numéro 2021-70165 pour autoriser la démolition d'un bâtiment accessoire en cour arrière, d'un immeuble situé au 556-558, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-156.
2. La demande site du patrimoine numéro 2021-70184 pour autoriser des rénovations du bâtiment accessoire et un changement de couleur pour le bâtiment principal, d'un immeuble situé au 548, rue Saint-Sacrement, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-165.
3. La demande site du patrimoine numéro 2021-70190 pour autoriser l'installation d'une clôture et d'écrans d'intimité, d'un immeuble situé au 609, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-167.
4. La demande site du patrimoine numéro 2021-70192 pour autoriser le remplacement du revêtement de toiture de l'annexe, d'un immeuble situé au 520, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-169.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-6

**Dépôt du procès-verbal du comité consultatif des arts  
et de la culture - rencontre du 13 mai 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la rencontre du 13 mai 2021 du comité consultatif des arts et de la culture.

210913-7

**Dépôt du procès-verbal de la commission des aînés -  
réunion du 15 juin 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 15 juin 2021.

210913-8

**Procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 25 août 2021**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2823 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 2 septembre 2021;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 25 août 2021 et d'approuver la recommandation suivante :

La recommandation 2021-08-25-06 à l'effet d'octroyer le contrat, SP-21-31 - Sortie et mise à l'eau des quais et bouées en bordure du fleuve Saint-Laurent à URGENCE MARINE INC., étant le seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 114 657,67 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission et ce, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-9

**Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - réunion du 26 août 2021**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2826 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 27 août 2021;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - réunion du 26 août 2021 et d'approuver la recommandation suivante :

La recommandation 20210826-01 à l'effet de procéder à l'acquisition de l'œuvre *Le conseil des étoiles* de l'artiste Zoé Boivin au montant de 373,67 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-10

**Dépôt Recommandation CD1-38 - Caractérisation et catégorisation de l'état des berges dans le Vieux-Boucherville**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2760 préparé par la Direction générale daté du 23 juin 2021 et portant sur la recommandation CD1-38 du comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin) en regard de la caractérisation et de la catégorisation de l'état des berges dans le Vieux-Boucherville;

Il est proposé que le conseil municipal prenne acte de la recommandation CD1-38 du comité des citoyens du district électoral no 1.

### **Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

210913-11

#### **Demande de dérogation mineure no 2021-70120 – empiètement abri d'auto**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-70120;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2021-171;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 24 août 2021 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-70120 à l'égard de l'immeuble situé au 705, rue du Père-Le Jeune sur le lot 1 911 054 du cadastre du Québec déposée le 14 mai 2021 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre que l'abri d'auto attenant se situe à 1,00 mètre de la ligne latérale gauche.

Le tout selon la recommandation U2021-171 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- certificat de localisation, préparé par Luc Sauvé, arpenteur-géomètre, dossier 9178, daté du 24 novembre 2020 et reçu le 10 mai 2021;
- lettre argumentaire et description de la dérogation mineure demandée, préparées Michel Lamarre, reçues le 14 mai 2021;
- photo du bâtiment existant et de l'abri d'auto dérogatoire, reçue de la part de Michel Lamarre le 14 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-70156;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2021-159;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 24 août 2021 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-70156 à l'égard de l'immeuble situé au 218, rue Baillargé sur le lot 2 275 305 du cadastre du Québec déposée le 9 août 2021 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre que la distance entre l'avant-toit situé sur la façade droite et la ligne latérale soit de 1,10 m.

Le tout selon la recommandation U2021-159 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- certificat de localisation, préparé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, minute 2773, daté du 30 mars 2021;
- lettre argumentaire pour la dérogation mineure, préparée par Mathieu Faucher, reçue le 9 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-70158;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2021-172;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 24 août 2021 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-70158 à l'égard de l'immeuble situé au 1069, rue de Bellême sur

le lot 2 277 714 du cadastre du Québec déposée le 18 juin 2021 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre que l'abri d'auto attenant se situe à 0,68 mètre de la ligne latérale gauche.

Le tout selon la recommandation U2021-172 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- certificat de localisation, préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, minute 870, daté du 20 mai 2021 et reçu le 8 juin 2021;
- lettre argumentaire et description de la dérogation mineure demandée, préparées par Carole De Blois, reçues par courriel le 14 juin 2021;
- photo du bâtiment existant et de l'abri d'auto dérogatoire, reçue de la part de Carole De Blois, le 18 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Administration et finances**

---

#### **Effectifs et embauche**

---

210913-14

#### **Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 8 août 2021 au 29 août préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 7 septembre 2021.
2. De féliciter Mme Roxanne Lapointe, secrétaire - Centre des glaces à la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Listes de chèques et virements budgétaires**

---

210913-15

#### **Listes de chèques**

---

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des chèques suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
  - liste des chèques numéros 195353 à 195442 inclusivement;
  - liste des chèques numéros 195443 à 195503 inclusivement;
  - liste des chèques numéros 195504 à 195537 inclusivement.
- 2° D'approuver les paiements électroniques suivants:
  - paiements électroniques S-18781 à S-18861;
  - paiements électroniques S-18862 à S-18943;
  - paiements électroniques S-18944 à S-18975;
- 3° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-16

**Listes des virements budgétaires**

---

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2021  
au 7 septembre 2021

Écritures 5266 à 5270

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-17

**Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation  
2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 31 août 2021, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

210913-18

**Dépôt des états financiers comparatifs au 31 août 2021**

---

Il est proposé que le conseil municipal prenne acte du dépôt, par le trésorier de la Ville, des états financiers comparatifs 2021 devant être déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre (4) semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

210913-19

**Demande de participation à l'Observatoire de la Gestion intégrée de l'espace public urbain du CERIU (P-21-AM-27)**

---

CONSIDÉRANT que la Direction du génie de la Ville de Boucherville souhaite être partenaire de l'Observatoire de la Gestion intégrée de l'espace public urbain du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU);

Il est proposé :

1. D'autoriser le directeur du génie de la Ville de Boucherville ou le chef de service Conception et planification à être membre du Conseil scientifique de l'Observatoire au nom de la Ville Boucherville.
2. De confirmer l'engagement de la Ville de Boucherville à être partenaire de l'Observatoire pour une période de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

210913-20

**Adjudication d'un contrat d'enneigement, préparation et entretien des pentes à glisser (AI-21-01)**

---

CONSIDÉRANT le contrat AI-21-01 Enneigement, préparation et entretien des pentes à glisser;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2794 préparé par la Direction des travaux publics et daté du 3 août 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat AI-21-01 Enneigement, préparation et entretien des pentes à glisser au soumissionnaire unique Snö Innovation Inc. pour un montant de 293 408,96 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission. Le tout conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2022 à 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-21

**Reconduction du contrat pour l'impression du programme de loisirs et du répertoire des camps d'été (SI-20-33)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'impression du programme de loisirs et du répertoire des camps d'été;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2824 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 30 août.

Il est proposé de reconduire le contrat pour l'impression du programme de loisirs et du répertoire des camps d'été à Hebdo-Litho inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 49 391,53 \$ toutes taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission SI-20-33 et ce, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-22

**Reconduction d'un contrat de nettoyage de puisards (SP-20-26)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le nettoyage des puisards;  
CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2795, préparé par la Direction des travaux publics et daté du 3 août 2021 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-20-26 Nettoyage de puisards à Beaugard Environnement Ltée pour montant de 89 726,49 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-23

**Adjudication - Travaux d'abattage prioritaire en bordure du ruisseau Sabrevois**

---

CONSIDÉRANT que l'abattage d'arbres à court terme est nécessaire afin d'assurer le maintien de la sécurité des biens et des personnes ainsi que le bon écoulement du ruisseau Sabrevois;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2818 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé d'adjuger le contrat de l'appel d'offres SI-21-36, pour les travaux d'abattage prioritaire en bordure du ruisseau Sabrevois, à Asplundh Canada ULC, étant le seul soumissionnaire conforme pour un montant de 95 610,05 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-24

**Mandat d'intervention archéologique stationnement Maison du bénévolat**

---

CONSIDÉRANT l'article 573.3 (40) de la *Loi sur les cités et Ville*, relatif à un contrat relié au domaine culturel;

CONSIDÉRANT l'expertise et la connaissance du terrain à l'étude de la firme Ethnoscop;

CONSIDÉRANT qu'une intervention archéologique :

- offre une vision globale des composantes archéologiques présentes dans l'aire d'étude, occasionnant moins de surprises et ralentissements importants lors des travaux de revitalisation prévus en 2022;
- permet d'effectuer rapidement des ajustements à la planification des interventions et de poursuivre avec des fouilles subséquentes pouvant se dérouler presque en continu selon les résultats de l'inventaire;
- permet la réalisation des interventions archéologiques complétées en 2021, limitant à une surveillance en 2022 si nécessaire;
- réduit les risques de destruction des ressources archéologiques.

Il est proposé :

1. D'octroyer un mandat au montant maximal de 124 280 \$ plus les taxes applicables à la firme Ethnoscop.
2. D'autoriser le chef de service culture et la directrice Loisir, arts, culture et vie communautaire à signer l'entente de service.
3. D'autoriser à cette fin une somme de 131 000,00 \$ taxes nettes à être financée à même les immobilisations payées comptant (sous projet LACVC21-2018-246).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-25

**Procès-verbal de correction résolution 210823-40 de l'annulation de l'appel d'offres SP-21-33 - Location abris mobiles pour patinoires extérieures**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction résolution 210823-40 de l'annulation de l'appel d'offres SP-21-33 - Location abris mobiles pour patinoires extérieures.

**Ententes, conventions et contrats**

---

210913-26

**RTL - prolongement de l'entente d'accessibilité pour les usagers du transport en commun de 65 ans et plus jusqu'au 31 décembre 2022**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite favoriser durant les périodes hors pointes, l'utilisation du transport régulier par autobus et du transport adapté en mettant en oeuvre une initiative dédiée à la clientèle âgée de 65 ans et plus résidant sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale relative à l'accessibilité aux transports en commun pour les usagers de 65 ans et plus du RTL se terminait le 31 juillet 2014 et qu'elle a été prolongée annuellement depuis ce temps;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2829 préparé par la Direction du greffe;

Il est proposé :

1. Que la Ville de Boucherville accepte de prolonger l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun pour les usagers de 65 ans et plus du RTL jusqu'au 31 décembre 2022.
2. Que la Ville de Boucherville accepte de défrayer les coûts supplémentaires afin de permettre la gratuité du transport hors pointe pour la clientèle âgée de 65 ans et plus et résidant sur son territoire, inclus à la quote-part 2022 de l'agglomération de Longueuil.
3. Que le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière soient autorisés à signer tout document requis pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-27

**RTL - Bonification des services sur les lignes 86-87**

---

CONSIDÉRANT les résolutions 141020-31, 141117-37, 150217-43, 151117-43, 161017-45, 170828-39, 181015-39, 190916-34 et 200706-42 relatives à la bonification des services sur les lignes 86 et 87 du RTL;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville désire prolonger cette bonification des services;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2830 préparé par la Direction du greffe;

Il est proposé:

1. D'accepter de prolonger l'entente de services bonifiés pour une durée d'un an, débutant le 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2022.
2. De verser, en vertu de cette entente, au RTL un montant de 269 800 \$ plus les taxes applicables pour une durée d'un an, payable en quatre (4) versements égaux. Le tout conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2022.
3. D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Affaires diverses

---

210913-28

### Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 16 septembre 2021

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Défavorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-210916-1.2.
2. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-210916-2.1.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210916-4.1 à CA-210916-4.2.
4. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-210916-5.1.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210916-6.1 à CA-210916-6.5.
6. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-210916-7.1.
7. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210916-8.1 à CA-210916-8.13.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



210913-29

**Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire**

---

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021.

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande à la Ville de Boucherville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est par conséquent proposé d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-30

**Désignation de la mairesse suppléante**

---

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. c. C-19);

Il est proposé :

1. De désigner Mme la conseillère Isabelle Bleau à titre de mairesse suppléante de la Ville de Boucherville à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
2. De désigner Mme la conseillère Isabelle Bleau à titre de représentante de la Ville de Boucherville au conseil d'agglomération de Longueuil, en cas d'absence du maire M. Jean Martel, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210913-31

**Transaction - dossier 505-17-010998-187**

---

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires entreprises par la Ville de Boucherville contre 9210-6418 Québec inc. dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 505-17-010998-187;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu de participer à des pourparlers afin de trouver une entente pour le règlement de ce litige;

CONSIDÉRANT le projet de transaction proposé;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de conclure une transaction avec la défenderesse pour régler ce dossier hors cour et éviter les frais associés à un procès;

Il est proposé que la greffière Me Marie-Pier Lamarche ou l'assistante-greffière Me Marianna Ruspil soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville une transaction dans le dossier 505-17-010998-187 dont le contenu est substantiellement conforme au projet qui a été préparé par les avocats de la Ville et soumis aux membres du conseil pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Affaires nouvelles**

---

210913-32

**Avis de motion - Règlement numéro 2021-290-18 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'harmoniser les dispositions relatives aux piscines aux modifications apportées au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles**

---

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2021-290-18 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'harmoniser les dispositions relatives aux piscines aux modifications apportées au règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles.

210913-33

**Avis de motion - Règlement 2021-222-6 modifiant le Règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et des bâtiments cités monument historique**

---

Mme la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement modifiant le Règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et des bâtiments cités monument historique afin de traiter rétroactivement des demandes admissibles au programme 2020.

210913-34

**Dépôt du projet de Règlement 2021-222-6 modifiant le Règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et des bâtiments cités monument historique**

---

Mme la conseillère Isabelle Bleau dépose le projet de règlement 2021-222-6 modifiant le Règlement numéro 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et des bâtiments cités monument historique.

210913-35

**Avis de motion - Règlement 2021-226-2 modifiant le Règlement 2014-226 sur les sociétés de développement commercial**

---

Mme la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement modifiant le Règlement 2014-226 sur les sociétés de développement commercial.

210913-36

**Dépôt du projet de Règlement 2021-226-2 modifiant le Règlement 2014-226 sur les sociétés de développement commercial**

---

Mme la conseillère Anne Barabé dépose le projet de règlement 2021-226-1 modifiant le Règlement numéro 2014-226 sur les sociétés de développement commercial.

210913-37

**Programme de revitalisation - projets admissibles pour l'année 2020**

---

CONSIDÉRANT le règlement 2014-222 relatif au programme de revitalisation du Vieux-Boucherville et ses amendements;

CONSIDÉRANT qu'il y est indiqué à l'article 12 que la Ville déterminera par résolution l'enveloppe budgétaire;

CONSIDÉRANT qu'il y est également indiqué à l'article 15 que la Ville déterminera par résolution la date limite de dépôt des demandes;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire totale pour la mise en œuvre du programme d'aide financière pour l'ensemble des travaux admissibles avait été établie à 45 000 \$ pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que le programme de revitalisation n'a pas eu lieu dans le contexte particulier de la COVID-19 pendant l'année 2020.

Il est proposé :

1. D'approuver que l'enveloppe budgétaire totale pour la mise en oeuvre du programme d'aide financière pour l'ensemble des travaux admissibles est de 45 000 \$ pour l'année 2020.
2. D'indiquer que les projets admissibles pour l'année 2020 sont ceux dont la demande avait été déposée en 2019 et dont la demande n'a pas été retenue en 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

210913-38

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Jean Martel, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Lamarche, greffière